



N° 708  
3-02-2004

ORGANE du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - FSU

# L'EPS AGRESSÉE !

- **CAPEPS externe : -41,3 %**
- **Rentrée 2004 : suppressions de postes, d'options ...**

**Réagir !**

**Construire  
un mouvement  
fort,  
vers la  
grève**



## ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Un an après les élections générales, les chargés d'enseignement d'EPS des académies de LIMOGES et de ROUEN étaient à nouveau appelés à élire leurs représentants à la Commission Administrative Paritaire Académique (CAPA).

Dans les 2 académies, le SNEP sort renforcé de ces scrutins partiels parmi les C.E. d'EPS. Alors que le nombre d'inscrits diminue (- 15), les listes du SNEP obtiennent le même nombre de voix (102) qu'il y a un an : le SNEP représente ainsi 61,4 % des inscrits, soit un progrès de 4,9 %. On peut penser que l'activité du SNEP tant sur les questions générales que spécifiques à l'EPS mais aussi par rapport aux préoccupations particulières à la catégorie n'est pas étrangère à ce résultat.

Résultats (entre parenthèses, nous indiquons ceux de décembre 2001)

### LIMOGES

Inscrits : 50 (54)

Votants : 45 (42)

Blancs et nuls : 3 (-)

Exprimés : 42 (42)

SNEP (FSU) : 27 (26) – 64,3% (61,9%)

SE (UNSA) : 15 (16) – 35,7% (38,1%)

### ROUEN

Inscrits : 116 (127)

Votants : 77 (90)

Blancs et nuls : 2 (7)

Exprimés : 75 (83)

SNEP (FSU) : 75 (76) – 100% (91,6%)

## Echo

### Lycée Raspail (Paris 14ème)

Le lycée a entamé une grève reconductible le jeudi 15 janvier suite au projet de fermeture d'une classe de Première technologique électrotechnique et d'une classe de BTS électrotechnique.

## Polynésie Française

La commission définitive pour les affectations en Polynésie Française aura lieu le mercredi 18 février 2004

## Et pendant ce temps là...

### Laïcité

Luc Ferry par ses déclarations incongrues sur les bandanas ou les barbes à l'école, a mis en évidence que l'application de tout texte sur la laïcité est question d'interprétation. Au final ce sont bien les équipes pédagogiques qui continueront à devoir trancher.

### FSM :

Le Forum Social Mondial s'est tenu à Bombay mi janvier. Des militants du Monde entier sont venus y confronter leurs analyses et propositions. La FSU y était représentée.

### France Télécom :

Attention, dégraissage ! En 2003, 13 100 postes ont été supprimés dont 7 700 en France.

### Accidents scolaires

Selon la MAE (mutuelle des accidents élèves), il y a une baisse des accidents élèves cette année. C'est en EPS que les accidents sont les plus fréquents mais on constate une diminution de leur gravité. Par contre celle des accidents extra scolaires augmente (par ex. ceux de trajet en deux roues).

### George W. Bush

Le Président des USA a déclaré " l'Amérique ne demandera jamais la permission pour entrer en guerre afin d'assurer sa sécurité ".

### Précarité

Le gouvernement entend créer une nouvelle forme d'emploi précaire : le contrat de mission. Une véritable attaque contre le CDI et l'emploi stable, dénoncée par toutes les organisations syndicales... sauf le Médef !

### Le Medef veille !

Le baron Seillière, président du Medef a déclaré à propos des engagements du chef de l'Etat sur la suppression de la taxe professionnelle, le service minimum dans les transports publics, les réformes du code du travail et de l'assurance maladie : " Nous serons vigilants pour que ces réformes interviennent avant la fin du premier semestre ".

### Recherche

Les pétitions pour la défense de la recherche publique sont massivement signées. Les 22 et 23 janvier, la FSU, la CGT, l'UNSA et l'UNEF ont organisé deux journées de débat sur l'avenir de l'université et de ses missions. Le SNEP y participait, comme il participera le 29/01 à la manifestation pour la défense de la recherche.

### IVG

Le Sénat a repoussé le délit "d'interruption involontaire de grossesse" (amendement Garraud) qui représentait une véritable tentative de remise en cause du droit à l'avortement.

### Dopage

Un nouveau trafic présumé de produits dopants dans les milieux du cyclisme a entraîné la mise en examen de plusieurs cyclistes et d'un soigneur de l'équipe française Cofidis. Le Ministre des Sports, JF Lamour a décidé de réunir les dirigeants du cyclisme français à propos de la lutte antidopage.

**Contre Pied** N° 13  
EPS  
SPORTS  
CULTURES



Danse  
avec  
les  
autres !

*Comment élargir cet enseignement qui relève de l'Éducation Physique et de l'Éducation Artistique. Des débats de fond, des propositions.*

### Bon de commande

A renvoyer au SNEP/Centre EPS  
76, rue des Rondeaux, 75020 Paris

exemplaire(s)  
du n° 13 de Contre pied : } X 12 € (+ 2 € de port)   
*Danse avec les autres !*

6 numéros pour le prix de 5 = 60 € (port inclus)

Nom : .....

Prénom : .....

Organisme : .....

Adresse : .....

.....

Signature

Chèque à l'ordre de : Centre EPS et Société  
CCP 41481 25 X La Source

(si nécessité de facture, nous le signaler)

### ADRESSE DE LIVRAISON

Nom : .....Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : .....Ville : .....

Mauvais départ pour « L'année européenne  
d'éducation par le sport » :

## L'EPS matraquée

En attendant les jours qui précèdent les premières épreuves d'admissibilité des différents concours pour annoncer dans chaque discipline les chiffres de postes, le ministre essaie de bloquer toute velléité de protestation. Coincés entre la proximité des épreuves et la peur d'échouer... Les étudiants n'auraient qu'une solution, travailler encore plus pour être parmi ceux qui réussiront. En différenciant l'application de la baisse globale des recrutements (30%) selon les disciplines, c'est aussi d'éventuelles luttes solidaires qu'on veut empêcher. L'EPS est durement touchée : 780 postes au CAPEPS externe (550 en moins par rapport à 2003, c'est-à-dire -41,3%), 160 aux CAPEPS interne plus réservé (-25,6%), 32 contre 40 l'an passé à l'agrégation externe et même chiffre de 113 pour l'agrégation interne. Il s'agit d'une véritable agression à l'égard d'une discipline et de personnels totalement impliqués dans l'éducation des jeunes et reconnus dans beaucoup d'établissements, à côté d'autres bien sûr, comme " moteurs " des transformations de l'Ecole qui s'imposent. C'est la qualité même des enseignements qui est remise en cause. Cette décision scandaleuse frappe aussi une formation universitaire (STAPS) où l'emploi est rare, où le vivier est très important (près de 10 000 inscrits au CAPEPS pour 2004) où le métier d'enseignement est le principal emploi qualifié possible.

En frappant aussi en amont par le contenu imposé de la réforme universitaire LMD inadaptée dans son application (suppression du second cycle et de la recherche STAPS, moyens à coûts constants ou en diminution), c'est l'existence même des STAPS à l'université qui est profondément fragilisée, voire remise en cause. Agissant simultanément sur la formation et sur l'emploi, le ministère marque sa volonté de marginaliser ce champ de culture contemporaine, de remettre en cause sa place à l'enseignement supérieur. C'est une régression programmée qui s'annonce.

Le SNEP et l'ANESTAPS contactent leurs alliés, enseignants et étudiants, pour une mobilisation la plus rapide possible. Ils appellent tous les étudiants, les formateurs, les enseignants d'EPS à protester, à agir.

Le 26 janvier 2004

### SOMMAIRE

- Divers. .... p. 2
- Edito. .... p. 3
- L'EPS matraquée. .... p. 3
- Construire l'action. .... p. 4
- Emploi, DHG. .... p. 5 et 6
- LP. .... p. 5
- Mutations. .... p. 6
- Tribune libre. .... p. 6
- Santé de jeunes. .... p. 7 et 8
- Congrès SNEP. .... p. 9 à 12
- Equipements. .... p. 13
- Dialogue social. .... p. 14
- Retraites. .... p. 14
- CA UNSS. .... p. 15
- MGEN. .... p. 16
- Solidarité grèves. .... p. 16

Ce numéro comporte un encart volant  
France-Abonnements

### Dernière minute

*Au moment du bouclage  
du bulletin nous prenons  
connaissance des postes  
aux concours 2004 :*

- CAPEPS Ext. : 780 ;
- CAPEPS Int. : 120 ;
- CAPEPS Rés. : 40 ;
- Examen Pro. : 23 ;
- AGREG. Ext. : 32 ;
- AGREG. Int. : 113.

# Edito

## Le couperet !

Le ministère vient d'annoncer, le plus discrètement possible, les volumes de postes aux concours 2004. Les décisions arrêtées pour l'EPS montrent la volonté de revenir sur les acquis de cette discipline. En clair, c'est bien seulement un candidat sur 12 qui sera recruté en 2004 ! Les services publics sont considérés comme trop dotés en postes. Les lycéens et étudiants sont avertis pour 2004 et pour les années à venir : les recrutements seront étranges.

La situation dans les établissements justifie-t-elle une telle récession ? Certainement pas. Si en multipliant les services éclatés, en rognant sur les remplacements, le forfait UNSS, il est toujours possible de récupérer des postes, il est certain que c'est la qualité de cet enseignement qui est visée, ce sont également tous les acquis en matière d'optionnel en EPS qui vont se trouver mis en cause. Dans les établissements, refusons cette stratégie et ne cédon pas aux diverses pressions qui font que les disciplines sont mises en concurrence, concurrence qui conduit somme toute à ce que tout le monde paie les pots cassés provoqués par l'austérité de la politique gouvernementale.

Cette situation, que nous avons dénoncée dès les premiers jours d'octobre, veut laisser croire qu'elle ne tient qu'à la situation démographique, à la perte d'élèves. En fait, l'administration, pour la rentrée 2004, rogne sur tout - suppression d'options, de sections, d'établissements, regroupement des élèves -, afin de réaliser un programme fou : la limitation des recrutements de personnels ! Cette politique est une politique coûteuse, qui conduit les services à faire des choix indépendamment des exigences de développement de la formation des jeunes. Nous savons tous qu'elle va produire le désespoir de tous ceux qui ne pourront accéder à la fonction enseignante en même temps qu'elle conduira à des dégâts immédiats, notamment par l'augmentation du recours à la précarité, et à d'autres effets qui ne seront constatés que plusieurs années plus tard. Cette irresponsabilité gouvernementale ne peut être laissée à elle-même. Nous devons alerter l'opinion, les jeunes, les parents sur les conséquences majeures de ces décisions.

Les personnels EPS en place seront tous affectés par ces mesures et doivent donc se mobiliser avec les étudiants, les formateurs et les collègues des autres disciplines.

Jean LAFONTAN  
Secrétaire Général

# Construire l'action indispensable

Le CDN du SNEP des 8 - 9 / 01 a voté à l'unanimité un texte récapitulatif de ses débats (voir site) où il constate que le pouvoir poursuit sa politique agressive, ultra-libérale, de réforme fondamentale de notre société : les retraités, les femmes, les couches populaires, les chômeurs, les fonctionnaires, les intermittents du spectacle, en particulier, voient leur situation s'aggraver.

Après les retraites, l'assurance maladie est menacé, le pouvoir d'achat baisse, le droit de grève est remis en cause, la précarité est accentuée, ...

A l'éducation, sont programmées, pour la rentrée 2004, des suppressions de postes, d'options, de sections, massives dans certaines académies et partout, les moyens attribués restent insuffisants. Est annoncée une baisse importante du nombre de postes aux concours de recrutement d'enseignants, en particulier en EPS.

Dans le secteur sport, l'affaiblissement du ministère se poursuit avec la réduction des missions techniques et pédagogiques des personnels et la privatisation de services.

## Cette situation appelle une mobilisation citoyenne et syndicale urgente et importante.

Celle-ci n'est pas actuellement à la hauteur des exigences

Plusieurs appels à l'action avec grève viennent d'être lancés, dans différents secteurs (transports, hôpitaux, EDF-GDF, ...) sur différents thèmes (moyens, droit de grève, retraites, ...). Dans l'éducation, des académies ont enclenché l'action parfois avec appel à la grève sur les questions de moyens pour la rentrée. L'enjeu est bien de reconstruire un mouvement social d'ampleur, unitaire et dynamique.

Le SNEP, avec d'autres, cherche à bâtir des mobilisations en partant, en particulier, des difficultés que les collègues rencontrent dans l'exercice de leur métier et dans leur vie quotidienne. Il considère que l'objectif est de bâtir une action de haut niveau pouvant inclure la grève. Celle-ci doit être construite à partir d'initiatives locales, comme elles se développent actuellement dans certaines académies, en particulier sur les questions de **préparation de la rentrée 2004**, en utilisant par exemple les moments des CTPD et CTPA (pétitions, rassemblements, manifestations, grèves, formes d'actions médiatiques...).

La recherche de l'unité maximale est fondamentale pour construire un mouvement d'ampleur.

Le SNEP a porté cette proposition dans la FSU qui développe la même stratégie de construction de l'action.

Sur les questions de salaires, retraites, protection sociale et assurance maladie, la FSU multiplie les contacts pour renforcer l'action unitaire.

Pour ce qui concerne plus particulièrement l'EPS et le Sport Scolaire, le SNEP appelle les collègues dans le cadre de la préparation de la rentrée 2004, à être particulièrement exigeants et vigilants sur les questions d'horaires officiels et optionnels d'EPS, de Sport Scolaire et d'installations sportives. Il appelle à mener l'action tout particulièrement sur les dossiers des examens, du sport scolaire, de la formation continue et des postes au concours..

Les Congrès du SNEP et de la FSU seront des moments forts pour développer le débat et la mobilisation sur l'ensemble des dossiers.

Pour mener à bien l'ensemble de ses tâches, pour faire face avec force et représentativité à ses responsabilités, le SNEP a besoin d'être renforcé. Nous appelons chacun à poser à ses collègues la question de l'adhésion.

**Serge CHABROL**

loppement de société, différent du modèle privé, où le travailleur, le salarié, le fonctionnaire n'est pas dans le stress du chômage et sous la prescription dominante de son employeur. Cette position permet de trouver dans le travail une dimension de réalisation de l'individu qui le conduit à plus de créativité et de dignité..

Ne devons nous pas être bien plus offensif sur ces questions ?

Les plans de licenciements, les violences qui les entourent, ne rendent-ils pas encore plus légitimes nos luttes pour maintenir et développer dans notre secteur la qualité et la « durabilité » de l'emploi, pour l'étendre à d'autres ?

Un des arguments pour le financement des retraites par répartition comme mode juste et durable est la nécessité de réduction du chômage qui participe ipso facto à l'augmentation des recettes sociales. L'emploi public est aussi un facteur de résorption du chômage.

Dans notre secteur EPS, il y a des centaines de postes fixes à maintenir ou à créer.

- pour compenser les départs en retraite (environ 800),
- transformer en postes définitifs la multitude de blocs horaire provisoires, les dizaines de milliers d'Heures Sup,
- assurer les besoins en remplacement,
- couvrir les besoins horaires supplémentaires liés aux questions de sécurité ou d'apprentissage,
- donner effectivement le temps réel de pratique qui correspond aux horaires obligatoires (sans compter la nécessité de les développer),

Et cela, au moment même où des milliers de PLC1 s'apprentent à passer les concours et que l'administration annonce une réduction forte des recrutements.

Refusons le quitus à la politique ministérielle, votons contre l'insuffisance des moyens, contre la DHG. Exigeons le maintien des postes fixes, refusons les Hsup, partons

# Agir pour l'emploi, faire la vie dure à la DHG !

L'évolution du travail en France passe par un développement du niveau des qualifications qui nécessite un service public de l'Education de qualité.

Investir dans ce secteur c'est lui donner les moyens de faire face aux besoins.

Cela passe notamment par l'amélioration des conditions de travail des élèves et des enseignants, le remplacement des départs en retraite, la réduction du nombre de postes à cheval, la suppression des Hsup qui masquent des postes, la résorption de la précarité...

L'axe central de cette équation nécessite la création d'un nombre maximum de postes fixes en établissement et son corollaire le maintien d'un recrutement aux concours externes EPS de 1 500 étudiants minimum. Cela ne semble pas la priorité du gouvernement, bien que l'année 2004 soit baptisée par le Président de la République « année de l'emploi » !

Agir pour l'emploi durable, c'est une contribution à la lutte contre l'insécurité sociale. Notre modèle de service public avec (encore) sa stabilité salariale est un exemple de déve-

des besoins des élèves pour faire des propositions alternatives

Sur le maintien et la création de moyens dans les établissements se joue toute cette problématique. Il s'agit d'un nouvel espace de lutte, sous une forme différente mais qui rejoint celle du printemps dernier et dont l'enjeu est tout aussi important.

Il nous est possible de mener, dans tous les CA mais aussi en liaisons avec nos militants dans les CTPD et CTPA, la vie dure à la DHG, la vie dure au chômage des jeunes.

C'est facile à écrire, plus difficile à réaliser. En effet il faut s'attendre à la même intransigeance, aux mêmes tentatives de division de la part de l'administration. Des passages en force sont même possibles. Cependant en travaillant dans l'unité, en faisant s'exprimer l'ensemble des personnels, en construisant l'alliance avec les parents d'élèves nous pouvons nous mobiliser et contraindre à d'autres choix.

Alain BRIGLIA

## TOUS SUR LE PONT DANS LES ETABLISSEMENTS

**L**e ministère vient de répartir près de 900 enseignants d'EPS de plus que les recteurs ne demandent d'entrants dans les académies. (voir calendrier mutation 2004)

C'est le moment de faire transformer des moyens provisoires, créer des postes, de conforter le système de remplacement (8 à 10% par zone) en s'opposant aux mesures de carte scolaire programmées, de faire prendre en compte systématiquement l'AS...

- Il faut exiger le respect des horaires obligatoires, l'EPS n'est pas soumise aux fourchettes horaires en collège (grâce à notre lutte syndicale) mais il peut y avoir des tentatives de menace sur la 4<sup>e</sup> heure 6<sup>e</sup>.
- l'UNSS : doit faire l'objet d'un forfait de 3 heures par service, même s'il s'agit de l'affectation d'un PLC2, TZR ou d'un non titulaire
- les HSA doivent être refusées collectivement pour maintenir ou faire créer un poste

Il en va de notre identité disciplinaire (forfait AS, coordination, horaires obligatoires, règles de sécurité...) mais aussi des solidarités car respect des horaires + refus des HSA + demande de création de poste = des besoins, donc des recrutements à réaliser et des postes pour les mutations.

**Tout doit être transparent pour vous permettre d'intervenir au CA**

- Les documents à obtenir dans l'établissement et au CA :
- 1) prévisions d'effectifs avec la ventilation par niveau,
  - 2) DHG de l'établissement: composée d'heures postes + des HSA,
  - 3) liste des supports par discipline de la rentrée 2003 bilan des postes définitifs et provisoires, de l'établissement. C'est la référence pour les demandes de fermeture ou ouverture,
  - 4) prévisionnel pour 2004 et à comparer avec le 3 pour vérifier les demandes,
  - 5) fiche d'organisation pédagogique : simulation d'organisation de l'établissement à la rentrée 2004.

### Vigilance par rapport aux moyens provisoires

- qui sont des moyens seulement attribués pour une année, tels les PLC2,
- qui correspondent à des BMP (blocs de moyens provisoires) sur lesquels seront affectés des stagiaires en situation des TZR, des MA voire des contractuels ou des vacataires,
- qui ne sont pas acquis pour l'établissement et à redemander chaque année.

A faire transformer en poste définitifs !

Tous les textes de référence sur lesquels vous pouvez vous appuyer sont dans le SNEP Atout

**PREVEZ LE SNEP POUR QUE LES ELUS AUX CTP PUISSENT RELAYER VOS DEMARCHES**



## LP : plein air en BEP, ateliers de pratique EPS

**D**es équipes pédagogiques, qui avaient obtenu la mise en place, il y a quelques années des heures de plein air en BEP, en plus des 2h « officielles » d'EPS, et qui avaient réussi à les maintenir, voient ces horaires menacés. Elles ont raison de vouloir maintenir une expérience d'augmentation horaire qui s'est révélée largement positive. Malheureusement, nous n'avons pas obtenu, lorsque sont sorties les nouvelles grilles horaires BEP, la reconduction du « plein air ». Le gouvernement d'alors a seulement accepté la création d'ateliers de pratiques facultatifs en BEP et CAP.

Le SNEP avait obtenu de J.L. Melançon, précédent ministre, le maintien des « horaires de plein air inscrits dans le cadre d'un projet pédagogique effectif ». (circulaire préparatoire à la rentrée 2002 en LP).

Depuis 2003, il n'y a plus de circu-

laire de préparation de la rentrée spécifique aux LP, mais une circulaire générale qui rentre moins dans le détail et malgré notre demande, celle de 2003 n'a pas retenu cette phrase et le projet de celle de 2004 non plus.

Nous appelons les équipes concernées à exiger le maintien des heures de plein air avec projet péda effectif (puisqu'on nous rebat les oreilles sur l'autonomie des établissements !) et, à défaut (si elles sont, malgré la lutte, supprimées), ou en plus, la création d'ateliers de pratique EPS en CAP et en BEP.

En effet, si ceux-ci sont bien prévus dans les grilles horaires, leur création effective est rare compte tenu des moyens attribués aux établissements, aux choix faits dans ceux-ci et par les administrations rectoriales.

Serge CHABROL

# MUTATIONS

## Capacité d'accueil des académies pour le mouvement inter 2004

Le Ministère vient de rendre public, à 3 jours de la fermeture du serveur (!), le calibrage 2004.

L'administration a eu beaucoup de mal à en "accoucher" du fait de la complexité de la préparation de la rentrée 2004 (suppressions de postes, redéploiements...). A cela est venue se rajouter en EPS la difficulté de mettre en adéquation le nombre de stagiaires recrutés en 2003 (environ 1800 tous concours confondus) et les demandes, issues des rectorats, en personnel nouveau pour faire face aux besoins de la rentrée 2004. 800 à 900 enseignants d'EPS entreront dans les académies au-delà des besoins exprimés par les recteurs.

Ce 1er calibrage connaîtra des variations avec le calibrage définitif qui devrait être établi fin février/début mars, car sous l'effet des suppressions d'emplois et des redéploiements prévus, les structures de certains établissements vont devoir être redéfinies. Des mesures importantes de carte scolaire sont en train de se mettre en place dans les académies.

Les académies de Montpellier, Nantes, Créteil, Versailles enregistrent une forte progression de leurs capacités d'accueil par rapport à 2003. A l'opposé, 14 académies subissent une réduction des capacités d'accueil, la palme revenant à l'académie de Toulouse avec 20 entrants contre 115 en 2003 ou à celle de Clermont-Ferrand avec 5 entrant contre 50.

Rappelons cependant que les postes libérés par des collègues obtenant un changement d'académie, lors de la phase INTER académique s'ajouteront aux capacités définitivement arrêtées par le Ministère (calibrage n°2).

Reçus par la direction des personnels enseignants le 20 janvier nous nous sommes élevés contre le caractère tardif inacceptable de la parution des capacités d'accueil et du traitement de certains points du barème.

Si vous avez été mis en difficulté pour établir vos choix n'hésitez pas à utiliser l'accusé de réception pour modifier vos vœux, ou annuler votre demande.

**Envoyez impérativement le double des modifications au SNEP.**

**Michèle CHARPIN**

### Capacités d'accueil 2004

AIX	53
AMIENS	54
BESANCON	9
BORDEAUX	81
CAEN	30
CLERMONT	5
CORSE	3
CRETEIL	179
DIJON	40
GRENOBLE	116
GUADELOUPE	32
GUYANE	4
LILLE	20
LIMOGES	17
LYON	69
MARTINIQUE	37
MAYOTTE	5
MONTPELLIER	134
NANCY	80
NANTES	81
NICE	32
ORLEANS	70
PARIS	67
POITIERS	60
REIMS	9
RENNES	72
REUNION	77
ROUEN	40
STRASBOURG	45
TOULOUSE	20
VERSAILLES	135
TOTAL	1676

## [TRIBUNE LIBRE]

*Les propos tenus en tribune libre n'engagent que leur auteur*

## Débattre oui... mais combattre ?

A la question peut on se contenter d'un débat sur l'école pour pallier à tous les "maux" auxquels elle se confronte ? Evidemment, non ! Fallait il pour cela ne pas investir toutes les réunions organisées à cet effet ? Là encore non !

La politique de la "chaise vide" était pourtant la pire réponse à toute pseudo concertation. Pourquoi ? Réponse : "quand on veut abattre son chien, on l'accuse de la rage".

Et pourtant, cette rage, il faut la garder. Non pas cette rage qui fait peur, qui fait fuir, mais cette rage de s'indigner à construire une autre école pour le XXI<sup>e</sup> siècle, une autre école, véritable gisement de savoirs, de ressources, de compétences et de créations d'emplois qui doit répondre aux grands enjeux qu'une société se doit de mettre en perspective pour perdurer.

Et là les professionnels de l'éducation nationale c'est à dire tous les personnels avaient des choses à dire. Face à un gouvernement de combat, qui joue à consulter, il faut des espaces, des lieux, des structures où les personnels puissent prendre le temps d'échanger, de réfléchir, de s'organiser et de décider que tout ce qu'on leur propose pour ne pas dire impose à "pas feutré" ne leur convient pas. Autant le faire sur le lieu et le temps de travail ! Et là le syndicat doit prendre toute sa place.

Après les moments intenses de formidable mobilisation des 2 mois du printemps derniers n'avions nous pas encore des choses à dire ? ! Doit on se résigner à considérer que tout est inéluctable et rester seul (e) devant sa télé, seul(e) à cultiver son jardin, seul(e) à consommer sa pratique culturelle dans son coin, seul(e) à se demander si ça valait encore la peine de se resyndiquer, seul(e) à surfer sur internet à chercher des informations, seul(e) devant son journal à se faire une opinion, seul(e) à ruminer sa frustration, son amertume, sa rancoeur face au moule d'une pensée unique omnipotente qui rabâche à longueur de média que la modernité exige la compétitivité sans merci, une productivité encore et encore accrue et cela au détriment des services publics, de l'emploi, de l'avenir des jeunes, du travail et de la dignité de femmes et d'hommes.

Au risque de paraître un doux rêveur, un idéaliste, plein d'utopies, je maintiens que se syndiquer c'est toujours moderne, je prétends que militer ce n'est pas archaïque, je reste persuadé que la solidarité sera toujours la meilleure réponse aux attaques que l'on pourra nous porter. Seul le syndicat est en mesure de pouvoir transcender ces aspirations parce qu'il permet non seulement de débattre mais de s'exprimer en participant à l'élaboration de mandats lors d'élections internes comme cela va être le cas lors de la période janvier- mars à tous les niveaux (départemental, académique, national).

Syndicat, garant d'une démocratie participative, c'est toujours l'ambition que s'est donnée le SNEP dans la FSU en s'inscrivant dans une appréhension du monde qui conçoit son mode de fonctionnement dans la création d'un rapport de forces pour obtenir la satisfaction de nos revendications. Pour créer rapport de forces favorable, il faut être nombreux, unis, dans l'action et **s'inscrire dans la durée !**

Faut-il se terrer dans un clapier ou opter pour la dignité du combat ? C'est une question de choix. Faites vos jeux !

**J.P. POITOU, Montauban,  
17/12/03**

# LA SANTÉ DES JEUNES PRÉOCCUPE LES ENSEIGNANTS D'EPS

## Une campagne pour la santé des jeunes

Au cours du premier trimestre, et dans la perspective de la préparation de notre congrès, la direction nationale du SNEP a décidé de lancer une campagne sur le thème de la santé des jeunes. Constatant que cette question était sous-estimée, malgré quelques opérations d'affichage du Ministère, nous avons la volonté de faire valoir l'intérêt de notre discipline pour ce problème qui est en fait un problème de société. Comment l'EPS peut-elle jouer un rôle, pour la santé et pour l'éducation à la santé des jeunes ?

Une première réunion s'est tenue en début d'année scolaire, suivie d'un échange autour d'un texte d'orientation. Après discussion, le texte ci-dessous a été produit. C'est le résultat d'un travail collectif, d'un échange de points de vue, parfois contradictoires. C'est donc un compromis qui donne le ton de la campagne à venir. Nous savons que les enseignants d'EPS sont très sensibles à ce sujet.

Les premières signatures de soutien au texte sont présentées ci-dessous. Jusqu'à notre congrès nous allons stimuler le débat, élargir le cercle des signataires et décider des actions à venir sur ce sujet.

La question de la santé occupe une place de plus en plus conséquente dans les modes de vie de notre société. Il existe une demande sociale et culturelle importante : gérer activement sa santé est un objectif que l'on doit mettre en perspective pour tous. L'école prend-elle pleinement en compte ce fait de société dans ses enseignements ? On le retrouve principalement dans les missions du service de promotion de la santé ou les chapitres sur l'éducation à la santé dans les thèmes dit « convergents » des collèges ou des lycées. On y considère principalement la santé sous l'angle des facteurs de risque (tabagisme, alcool et drogues, obésité, exposition au soleil, MST, régulation des naissances, suicide des jeunes). Au-delà de ces exemples introductifs, la politique et les pratiques d'éducation à la santé sont-elles à la mesure des enjeux et des besoins de chacun ? A ne considérer la santé qu'à travers la maladie ou la déviance, ne restreint-on pas le champ de la question ? La tendance spontanée à trop souvent consacrer une approche de la santé par le biais médical laisse s'installer l'idée que les enseignants d'EPS ne seraient pas en mesure d'aborder cette question de façon originale. Nous réfutons cette option.

S'intéresser à la santé en EPS, par l'EPS et ses référents culturels (APSA), est lié à l'identité et l'histoire de la discipline. Et c'est donc très naturellement que l'EPS perçoit aujourd'hui les exigences de la demande sociale et culturelle forte relative à ce thème, que l'École semble relayer. Mais notre discipline se trouve confrontée à un curieux paradoxe : si la santé est souvent présente dans les discours à propos de la discipline, l'EPS est étonnamment absente en général des politiques scolaires dans ce domaine. Des opérations nationales et européennes se développent actuellement, l'EPS n'y est pas invitée... et c'est peut-être là que le bât blesse, la discipline se sent davantage concernée que le système éducatif ne l'y convie véritablement. D'ailleurs on peut se demander sérieusement de quoi cette politique est faite, au-delà de l'affichage !

Il nous paraît aujourd'hui nécessaire de revenir à la fois sur notre concep-

tion de la santé, dans une perspective culturelle, et sur sa place dans les APSA et en EPS.

## Culture et santé ?

Dans beaucoup de domaines (scientifique, éducatif, politique...) on s'accorde sur la définition de l'OMS qui, mettant l'accent sur une santé « positive » en terme de bien-être, permet de passer d'une conception essentiellement biologique (la santé c'est le silence des organes !) à une conception « culturelle » en terme de mode de vie, de socio-style ou d'habitus (santé physique, sociale et mentale). Paradoxalement, quand cette

« santé » est mise à l'épreuve du réel et de l'éducation, on a tendance à ne parler que du « corps » comme d'autres ne parlent que de « l'esprit » quand il s'agit de la santé mentale. Quand on ne fait pas l'effort de s'attacher à l'objectif de santé dans une perspective culturelle élargie, on restreint de fait le champ d'intervention à certaines APS, aux activités physiques qui auraient, *a priori*, un lien « organique »,

voire mécanique, avec la santé (les courses de longue durée, la musculation...) alors qu'une perspective plus globale, déjà vérifiée, montre que cet objectif peut parfaitement être poursuivi aussi en rugby ou en danse, à la condition qu'un dispositif d'enseignement approprié et maîtrisé soit mis en place.

Il nous semble que cette question des rapports santé/EPS/APSA est inscrite dans une histoire qui considère encore aujourd'hui, c'est un héritage du XIX<sup>e</sup> siècle, que la culture est en quelque sorte un « enduit » plaqué sur une nature humaine biologiquement déterminée. Mais c'est pourtant bien la culture qui a fait évoluer la santé : nous avons construit des outils pour dépasser les « limites biologiques ». Georges Vigarello a parfaitement montré dans « Le propre et le sale » comment hygiène et représentation



de l'hygiène (la culture du moment) étaient totalement imbriquées (au passage, la question de l'hygiène, pour diverses raisons dont en particulier des raisons pratiques, n'est plus traitée suffisamment en EPS). La santé est culture : on ne pourrait pas comprendre sans cela qu'à une certaine époque ou dans certaines peuplades être gros est synonyme de bonne santé et signe d'une distinction positive.

Pour nous, les pratiques physiques, qu'elles soient sportives, artistiques ou autres, sont des « outils culturels » qui intègrent un système de signification, de motifs d'agir qui n'excluent pas la recherche du bien-être, c'est-à-dire de la santé dans son acception la plus générale. Il faudrait, pour aller plus loin sur ce sujet, sans doute promouvoir un travail de nature anthropologique qui, jusqu'à présent, a été peu développé et surtout insuffisamment valorisé. Sans cette hypothèse, comment expliquer qu'un individu « en bonne santé » aille courir le dimanche justement pour se sentir en bonne santé, qu'un autre aille au club de foot « juste pour le plaisir » et voir les copains, qu'un autre flirte symboliquement avec la mort en escalade pour s'éprouver, que le handisport connaisse un développement important depuis quelques années : l'idée d'un développement de soi, pas limité au « corporel », socialement et symboliquement situé, est d'une certaine manière inscrit au cœur même des pratiques « physiques ».

Autrement dit, l'ensemble des APSA propose cette possibilité de développement de soi, à travers les autres, et la santé peut passer par un type d'activité physique (et de traitement de cette activité) qui ne se limite pas seulement aux pratiques sociales dites « d'entretien », elles-mêmes importantes.

## Les profs d'EPS et la santé

Accepter ces idées n'est pas sans équivoque. On pourrait en effet penser que puisque la santé a partie liée avec la pratique physique, il suffit alors de pratiquer. Evidemment, la santé passe par une pratique régulière – et il faut réaffirmer que les horaires effectifs d'EPS sont insuffisants, en particulier à l'école primaire et au lycée, à l'heure où l'on reconnaît la nécessité d'une heure d'activité physique par jour – mais il faut aller au-delà. A l'instar de Yves Clot, nous pensons que si la culture est " sédimentée " dans les objets que sont les APSA, encore faut-il que chacun déploie sa propre activité, avec celle des autres, pour « rencontrer » cette culture et retrouver son sens. Mais nous savons aussi que les pratiques sociales peuvent entraîner les APSA loin de leurs buts originaux et déboucher parfois sur leurs contraires : se fixer l'objectif de la santé impose une analyse critique et sans concession de ce qui se produit dans le champ social. C'est pourquoi l'école doit réfléchir à ce qu'elle propose, pour tous, et mettre tous les élèves dans une situation d'activité réelle d'appropriation et de recherche de signification. Il y a des choix à faire, des traitements didactiques à opérer. C'est une des priorités que devrait se fixer un « vrai » débat sur l'école. Les instructions officielles et les programmes ont toujours défini la santé comme faisant partie des finalités, des objectifs généraux ou des thèmes transversaux de la discipline selon les époques.

Globalement, si la corporation s'est battue pour imposer et développer l'EPS et ses contenus actuels à l'école, c'est, en grande partie, non pas parce que le sport (et les pratiques physiques en général) serait bon « en soi », mais parce qu'il est bon « pour soi ». Sans cette conviction profonde, nous n'aurions sans doute pas pu mener les luttes que nous avons menées, ni avoir le soutien des parents d'élèves. Enseigner l'EPS intègre une vision culturelle large de la santé, implicite certainement, insuffisamment « didactisée » et mise en œuvre, mais bien réelle.

Pourquoi alors, nous l'avons d'ailleurs vérifié lors de notre dernier colloque (2000), ce type d'objectifs général a du mal à s'exprimer concrètement au quotidien ?

En tant qu'organisation professionnelle, et devant cette difficulté, nous pensons qu'il est de notre responsabilité de lancer une campagne sur ce



thème, dans un premier temps en direction de nous-mêmes, enseignants d'EPS, puis vers l'extérieur. Elle devrait déboucher sur des propositions concrètes lors de notre prochain congrès en mars 2004.

### Nous proposons donc comme pistes de réflexion, dans le cadre d'un objectif politique qui tend à toujours mieux expliciter (et légitimer) les fondements de l'EPS :

- Comment ré-insérer l'EPS dans les grandes campagnes sur la santé (France, Europe), avec une vision renouvelée et non strictement biologique ? Comment ne pas oublier dans ce cadre, ce qui est malheureusement souvent le cas, « la santé mentale » ? Comment créer des alliances pour construire un mouvement d'opinions sur ce thème ?
- Comment faire en sorte que cet objectif de santé soit intégré dans les pratiques quotidiennes des enseignants ; qu'il ne soit plus situé « à côté » des pratiques quotidiennes, mais fasse partie intégrante du contexte éducatif ? Dans le même esprit, comment, tout en reconnaissant une légitimité culturelle incontestable à certaines pratiques singulières et originales, comme le yoga par exemple qui est une culture en soi, ne pas en faire les vecteurs exclusifs de la santé en EPS ?
- Comment se re-centrer sur un thème fédérateur qui pourrait être le savoir s'entraîner au sens le plus général ? A partir d'un constat sur l'état de forme des jeunes, ne s'agit-il pas là d'une visée ambitieuse pour l'EPS, donnant à chacun une possibilité de développement, facteur de renforcement de l'estime de soi. Ce serait une étape importante pour la reconnaissance sociale de l'EPS.

### Le collectif pédagogique du SNEP, auquel s'associent

- Francis Bergé : professeur d'EPS au lycée Claude Lebois, 42400 Saint-Chamond, formateur
- Sophie Duquesne, professeur d'EPS à l'établissement TCC, 94250 Gentilly
- Jean-Pierre Garel, Cnefei (Suresnes)
- Paul Goirand
- Florence Guyard Bouteiller, professeur d'EPS à l'IUFM de Grenoble, formateur
- Jackie Marsenach
- Robert Mérand
- Daniel Motta, INRP
- Thierry Patinet, professeur d'EPS au LP Roberval, 60600 Breuil Le Vert, formateur
- Fabienne Raimbault, professeur d'EPS au lycée Dumont d'Urville, 83000 Toulon
- Thierry Tribalat, IPR-IA Lille
- Patrick Ysebaert, professeur d'EPS au collège Vauban, 05105 Briançon



# Textes pour le congrès

## Programmes

Nous sommes arrivés à la fin de la phase institutionnelle consistant à doter chaque niveau scolaire d'un programme en éducation physique. Les derniers ont été ceux de l'école primaire et des lycées professionnels. Mais déjà la relecture des programmes pour le collège a été décidée par Luc Ferry, et les premières propositions nous parviennent.

Il est nécessaire de faire un premier " rapport d'étape ". La première constatation est partagée par un grand nombre d'enseignants : le processus institutionnel tel qu'il est conçu aujourd'hui ne permet pas de véritables avancées professionnelles. La méthode utilisée (désignation des experts, non prise en compte des organisations professionnelles...) ainsi que les moyens mis en œuvre ne nous paraissent pas acceptables.

Tous nos congrès depuis le début des années 90 donnent une orientation identique à notre action : le sens de l'école, concernant notre discipline, c'est de promouvoir une éducation physique de qualité, facteur de bien être et de santé, pour permettre l'appropriation critique par chacun du patrimoine physique et sportif, pensé simultanément comme un moyen et un but d'éducation. C'est encore la fonction de l'école que de permettre à tous les élèves de devenir " physiquement éduqué ".

### Fondamentalement, les programmes doivent répondre à plusieurs préoccupations :

- Donner un sens, une trajectoire à la discipline en l'inscrivant prioritairement dans des objectifs spécifiques et originaux qui fondent son existence dans le système scolaire,
- donner des indications précises sur les acquisitions visées à chaque étape de la scolarité,
- définir, simplifier, préciser, uniformiser les termes utilisés (compétences...). Il serait temps d'afficher dans ce domaine un peu plus de rigueur et d'apporter aux notions une validité professionnelle et scientifique ;
- donner aux enseignants des points d'appui pour lutter contre l'échec, en particulier en faisant des propositions pour l'éducation physique des filles ;
- faire des choix, en fonction des niveaux, pour que chacun puisse accéder à un socle commun de compétences et de connaissances, dont par exemple le savoir-nager est le plus emblématique ;
- rappeler qu'une EP de qualité ne peut se faire sans des espaces et des installations adaptées ;
- rappeler enfin l'importance du temps de pratique pour les jeunes : dans un système inégalitaire où l'accès aux pratiques physiques est lié aux conditions socio-économiques, l'école doit renforcer ses exigences.

### Sur la méthode

Nous constatons que la transparence et le souci de produire de la cohésion n'est que trop rarement une préoccupation majeure de l'institution. Nous demandons que la profession soit systématiquement associée aux démarches de mise en place et de suivi des programmes, dans le but de produire, dans les 5 ans, un véritable consensus professionnel,

- à partir d'un réel bilan, à grande échelle, de ce que produisent les programmes pour les élèves et la discipline ;
- en mettant en place des moyens en formation continue pour s'approprier et faire évoluer les textes ;
- en créant des observatoires dans chaque académie, dont la composition devrait inclure les organisations professionnelles ;
- en organisant, en association avec les IUFM, de réelles expérimentations basées sur des innovations contrôlées ; la recherche portant sur l'éducation physique doit être développée et encouragée, ce pourrait être un facteur de progrès ;
- en faisant jouer à l'inspection pédagogique une fonction d'animatrice du débat pédagogique ;
- en donnant évidemment les moyens de mener ce processus à son terme.

Les enseignants d'EPS veulent que l'on prenne le temps d'évaluer ce que produit le système, et que les évolutions à venir soient fondées, opérationnelles et visent prioritairement l'élévation du niveau de formation physique et sportive de tous les élèves.

## Evaluation

### Les modifications apportées au baccalauréat en 2002 sont importantes et

ont engagé la profession dans un travail en profondeur pour, en particulier, mettre en place les nouvelles épreuves et assurer ce qu'il est convenu d'appeler la " co-évaluation ". Un premier bilan a pu être fait dès le premier trimestre 2002/2003, et affiné par la suite. Ce bilan nous a permis de faire un certain nombre de remarques et de propositions pour améliorer le dispositif. Aucune de ces propositions, basées sur l'expérience professionnelle, n'a, à ce jour, été retenue par l'institution.

Rappelons que le travail fourni initialement par le groupe chargé de rédiger les propositions de réforme nous semblait aller dans le bon sens, en particulier en redonnant au Bac EPS un cadre national tout en restant souple. Mais la note de service, et nous l'avons dénoncé, a enfermé les pratiques dans un cadre rigide et contestable.

### Nous demandons principalement :

- que les moyens soient débloqués pour faire fonctionner correctement la co-évaluation
- que les enseignants puissent transmettre les notes effectivement mises : il ne doit pas y avoir d'harmonisation dans les établissements, cette dernière doit se faire par la commission académique prévue pour cela. En effet, cette année, il a été demandé dans certaines académies une harmonisation par les enseignants avant l'envoi des notes. Cette harmonisation est contraire à la lettre et à l'esprit des textes officiels. De plus elle ne permettra jamais de faire un réel bilan sur ce que produisent les transformations du Bac. Ce travail doit être fait par la commission académique ;
- que l'on puisse avoir sur tout le territoire un logiciel de recueil et de transmission des notes pour pouvoir faire des études précises sur les performances des élèves ;
- que l'on permette aux équipes de proposer une activité ne figurant pas sur les listes, mais validée par la commission académique, puis nationale
- que soit repensée la constitution de la liste nationale
- que le bilan annuel fait par la commission nationale soit rendu public
- que les évolutions du référentiel soient fondées sur un bilan précis

Pour le Diplôme National du Brevet, dans le cadre du CCF, nous mettons en débat le principe, pour l'EPS, d'épreuves nationales. L'enjeu est la clarification de la culture commune et de la réussite en EPS en fin de collège, c'est aussi un plus en terme de cohésion professionnelle.

### Notre proposition à discuter :

- le CCF du brevet repose sur 3 épreuves, deux de type national et une locale, laissée à l'initiative des collèges.
- La 1<sup>e</sup> épreuve nationale pourrait être, en fonction des conditions d'enseignement, soit une épreuve de course en durée intégrant le principe d'une performance optimale le jour de l'épreuve, soit une épreuve de natation de durée sur le même principe, les deux possibilités pouvant être offertes par certains collèges.
- La 2<sup>e</sup> épreuve nationale porterait sur un sport collectif programmé en 3<sup>e</sup> et choisi dans une liste définie nationalement.
- La 3<sup>e</sup> épreuve serait, elle, déterminée au plan local par l'équipe enseignante. Par ailleurs, le SNEP demande que l'EPS figure dans la liste des activités proposées au choix des candidats au brevet ne bénéficiant pas du CCF.



## Evaluation aux examens de la voie professionnelle

Nous avons, sur cette question, élaboré un document repérant un certain nombre d'enjeux, de difficultés, soumettant des propositions, interrogeant sur d'autres sur cette question. Il est disponible sur le site du SNEP en rubrique péda.

Nous en tirons ici un certain nombre de propositions que nous soumettons à la profession pour le congrès. La place disponible ici amène à une concision qui peut être perçue comme gênante. Nous renvoyons chacun au texte du site pour mieux comprendre le sens de celles-ci.

Le SNEP s'inscrit dans l'objectif de revalorisation de la voie professionnelle. L'évaluation aux examens de celle-ci doit clairement afficher une ambition élevée, à laquelle l'EPS participe pleinement.

Les remarques que le SNEP a été amené à faire à propos de l'évaluation en LGT doivent être intégrées dans la réflexion.

L'évaluation se situe dans le prolongement des textes programmes (et le débat sur ceux-ci doit être poursuivi).

Le SNEP se prononce pour un cadrage national pour l'évaluation aux CAP, BEP et Bac Pro, avec des repères concrets liés aux niveaux fixés par les programmes. L'évaluation doit être basée sur une " performance scolaire " significative à la fois d'un niveau atteint en efficacité et d'éléments qui y participent .

Les règles générales, définies pour le LGT, doivent être adaptées aux spécificités des LP et des leurs différents examens.

### Jury

L'évaluation par un jury de deux examinateurs, dont le prof du groupe EPS peut prendre des formes variables selon les examens et les activités. Des moyens sont indispensables à sa mise en œuvre concrète.

### Nombre d'épreuves en CAP, BEP et Bac pro

Le programme LP précise que " *Au moins deux, si possible trois activités, sont programmées durant la période de formation* ". Les examens de la voie professionnelle doivent donc être bâtis sur deux épreuves (minimum fixé par le cadre du programme) mais les équipes bâtissant leur projet sur trois APSA doivent avoir la possibilité d'évaluer sur trois et de prendre les deux meilleures notes.

### Nombre d'heures de pratique avant évaluation

L'exigence d'une pratique " *d'au moins trente heures pour la partie concernée du programme durant la scolarité lycéenne* " du LGT doit être maintenue en bac Pro (scolarité comprise comme 2 ans de BEP + 2 ans de bac).

Pour les CAP et BEP, scolarité en deux ans, au moins 20 heures de pratique sont indispensables.

### Liste d'activités

Nous proposons que pour les deux épreuves composant l'évaluation, une au moins soit choisie dans une liste nationale d'épreuves, l'autre pouvant être laissée au choix des équipes. Une doit être issue d'une activité mettant en œuvre une pratique collective. Ces deux épreuves devraient être " suffisamment différentes entre elles pour solliciter chez les élèves des acquisitions diversifiées ". (texte bac)

### Nature des épreuves

Elles doivent permettre en même temps de révéler une production et le processus qui en a permis l'émergence, l'engagement des élèves dans la préparation de la production.

Le SNEP propose que 70% à 75% de la note soient consacrés à l'efficacité.

Les 30% restant peuvent porter, selon les activités, sur ce qui relève de la sécurité, des choix de stratégie, des projets, de l'entraînement, de l'organisation individuelle et collective, des rôles sociaux, de l'engagement dans l'activité.

Les exigences et les formes prises ne peuvent être les mêmes en CAP, BEP et Bac Professionnel.

Les procédures d'évaluation doivent être simples, facile à comprendre et à mettre en œuvre.

L'épreuve doit valoriser la prise de risque et l'exploit.



## La formation initiale des profs d'EPS

Pour le SNEP, la formation initiale ne se limite pas aux deux années de formation à l'IUFM, elle dure 5 ans, comprend une période de 3 ans de formation universitaire intégrant de la pré-professionnalisation en STAPS, une année de préparation au CAPEPS, une année de formation professionnelle en alternance IUFM-terrain, se poursuit par un accompagnement à l'entrée dans le métier et ensuite par la formation continue.

Cette conception ambitieuse de la formation a été mise à mal par les 3 derniers ministres qui poursuivent des objectifs contradictoires : assurer le renouvellement d'une grande partie de la profession, " améliorer " la formation des enseignants et en même temps faire des économies budgétaires.

Nous ré-affirmons que la formation des enseignants n'est pas un coût mais un investissement pour répondre aux défis de la démocratisation. Le renouvellement des enseignants ne doit pas être un obstacle mais au contraire une occasion pour assurer une plus grande professionnalité à des enseignants concepteurs, formés au travail en équipe, à l'esprit critique.

Or, la réforme des IUFM et la réforme des universités dite réforme du LMD fragilisent fortement les formations de profs d'EPS.

Le projet de réforme des IUFM concerne toutes les disciplines. Il contient le risque d'une coupure entre Université et IUFM, avec d'un côté de la théorie, des savoirs académiques et de l'autre la pratique, " la formation tout terrain " et au milieu un concours qui ne pourrait être qu'un contrôle de connaissances coupé de toute pré-professionnalisation.

Cette réforme se nourrit d'un côté des insuffisances des IUFM sans moyens véritables qui ont de réelles difficultés à répondre aux besoins de formation des stagiaires et de l'autre côté de la faiblesse de l'université en matière de pré-professionnalisation dans les maquettes universitaires ; situation pour le moins paradoxale quand on sait que l'Université s'affiche aujourd'hui comme " professionnalisante " et doit pour répondre aux besoins orienter un quart de ses étudiants vers les métiers d'enseignement.

La réforme des universités prévoit la disparition des STAPS à partir du Master. Cela pose le problème des niveaux de qualifications pour les enseignants mais aussi les autres métiers du sport. La disparition des doctorats STAPS pose le problème de la

production de connaissances dans ce champ spécifique et tout particulièrement de celles relatives à l'EPS. Jusqu'à la Licence, elle aggrave les dérives déjà constatées et semble enterrer pour de bon la formation des profs d'EPS telle qu'elle s'est constituée historiquement : forte baisse des pratiques physiques, quasi-suppression des modules pré-pro et coupure de plus en plus nette entre savoirs académiques et savoirs sur les APS.

Au milieu de ces deux réformes, le CAPEPS – qui est à rénover - risque d'y perdre sa spécificité d'autant que le Ministère veut, là aussi, faire des économies. Le SNEP fait des propositions pour que le contenu du CAPEPS " tire " les formations STAPS vers le haut. Si son contenu était appauvri, à coup sûr les formations STAPS dériveraient encore plus.

Quelles revendications prioritaires pour éviter des dégradations et obtenir un pas en avant ?

Pour les diplômés STAPS : il faut développer l'emploi en général et porter le recrutement au CAPEPS à 1500 postes annuels minimum, harmoniser les diplômes STAPS par rapport à ceux du ministère des sports ; augmenter les débouchés vers le professorat des écoles en rendant effective la formation à dominante (en formation initiale et continue) ; il faut créer des postes d'enseignants pour améliorer l'encadrement et réduire l'échec des étudiants en DEUG.

Il faut développer un champ de connaissances STAPS avec des recherches didactiques, technologiques et professionnelles et le mettre en relation avec une élévation du niveau de recrutement des enseignants au niveau de la maîtrise. La formation IUFM doit pouvoir être validé par un master.

Pour l'IUFM : une diminution de temps de travail en PLC2 à 6h permettrait d'avoir le temps d'une formation qui articule vraiment travail didactique, mémoire, analyse de pratiques et formations générale et commune ; cela suppose de sortir les PLC2 de la DHG , l'établissement d'accueil pouvant devenir alors un véritable lieu de formation.

Il faut des équipes de formateurs stables ayant des conditions de travail (décharges pour les formateurs associés et les conseillers pédagogiques) leur permettant de s'engager eux-mêmes dans des formations diplômantes ou non en liaison avec la recherche. Leur recrutement doit se faire en toute transparence. Une formation à l'analyse de pratiques constitue un minimum indispensable pour les CP.



## Formation continue

Pour préparer le débat au congrès du SNEP, Thierry Patinet, co responsable du dossier Formation continue à élaboré un document publié sur le site du SNEP. Nous en tirons ici quelques éléments

### Une idée à retenir

Tout en imposant des restrictions budgétaires, le MENJ veut de plus en plus " piloter " l'orientation de la formation. Cela se traduit par une reprise en main des dispositifs, des contenus par les services du rectorat et les IPR. C'est une tendance lourde qui s'est poursuivie depuis Bayrou, Allègre, Lang et Ferry.

Ce qui se passe sur le champ de la FC est révélateur de cette volonté de dessaisir les enseignants de leur professionnalité



### Faire de la formation continue un terrain de lutte :

Il ne peut pas y avoir globalement un fonctionnement démocratique et un contenu progressiste à la FC alors que l'école et la formation sont de plus en plus conçues comme un marché dans le cadre d'un service public qui se rétrécit. Pour autant la FC est un terrain de luttes, d'orientations et de transformations des pratiques (sociales et pédagogiques). Cela peut être encore un levier pour construire notre professionnalité et peser dans le débat éducatif.

Il faut travailler à tous les plans avec les syndicats de la FSU et faire des CTP, à tous les niveaux, des lieux de revendication et d'action.

Nous devons revendiquer un minimum de 5 jours par enseignant (traduction à l'éducation nationale de l'accord interprofessionnel d'un droit individuel de formation) qui articule des actions de secteurs ou de bassins, d'établissements répondant aux demandes concertées des collègues et des actions particulières de niveaux régional ou national pour des publics ciblés ou des formations qui supposent un brassage d'expériences et de compétences diverses (les conseillers pédagogiques, l'évaluation au bac...).

Il faut revendiquer sur les formes, les contenus, le nombre de journées mais aussi encourager les collègues compétents et motivés à accepter des responsabilités dans les différents dispositifs de formation (responsable de département IUFM, chargé de mission, coordonnateur FC, responsable de secteur ou de bassin etc...). Au-delà, nous devons développer ou préserver tous les lieux, toutes les structures (observatoire des pratiques...) institutionnels ou non (secteur FPC) qui permettent la confrontation d'expériences, l'élaboration de projets et valorisent la dimension conceptrice et critique du métier.

Nous pouvons nous appuyer sur des textes comme le rapport " Eurydice " (issu de la commission européenne éducation et formation) de septembre 2003 qui met en avant l'exigence d'une formation continue ambitieuse pour les enseignants. Comme il faut nous saisir aussi de la circulaire de préparation de la rentrée 2004\* qui indique " La FC constitue un des leviers stratégiques pour accompagner la mise en œuvre de la politique éducative et développer les compétences individuelles et collectives des personnels. Il importe donc qu'à tous les niveaux soient pris en compte les besoins exprimés par les équipes pédagogiques. Ainsi, lors de l'élaboration des plans de formation comme dans la conception des actions, il convient de répondre au mieux aux questions que se posent les enseignants face aux réformes en cours ainsi qu'aux difficultés qu'ils rencontrent " .

\* Si elle reste en l'état, le document en notre possession n'est actuellement qu'un projet.



## Appel à voter pour le rapport d'activité

Le rapport d'activité a le devoir d'être sans concession sur l'activité du SNEP depuis notre dernier congrès. Il est d'ailleurs soumis à la critique de chaque syndiqué qui peut le confronter à son propre vécu.

**Nous n'avançons pas avec des certitudes**, nous alternons doutes et convictions. Mais notre syndicat a l'obligation de faire des synthèses dans des situations parfois différentes selon les secteurs et de prendre des décisions dans des délais souvent courts. Celles-ci sont rarement le fruit de l'unanimité, les débats peuvent être intenses et se nourrissent des différences de chacun. Cette démarche démocratique entraîne une part obligée de risques. Pour mieux les appréhender, le SNEP a toujours fait en sorte que les syndiqués soient le plus largement informés et consultés, associés aux mesures prises, animateurs de l'action. L'unité de la profession et l'action ne peuvent qu'en sortir renforcés. La richesse liée de la confrontation des points de vue est à développer. Elle nous a aidé à peser sur les nouveaux dispositifs en collège, les programmes lycée et LP, à animer l'action sur les équipements ou encore à contraindre le ministère à abandonner les propositions dangereuses contenues dans le rapport Leblanc sur le sport scolaire...

Les militants Unité et Action de la direction nationale du SNEP estiment que la période qui vient de s'écouler s'est traduite par le souci permanent d'améliorer l'efficacité syndicale en associant les personnels.

### Ils appellent les collègues à voter pour le rapport d'activité

Cela ne signifie en rien que tout est réglé, que la voie est toute tracée. Sans doute des insatisfactions demeurent. Grâce à l'action, nous avons obtenu des reculs sur certains projets gouvernementaux, mais nous n'avons pu gagner sur l'essentiel du dossier des retraites ou la décentralisation des TOS. On pourra toujours en concevoir une certaine amertume et se questionner sur la justesse des décisions d'action qui ont été prises. Rappelons que le SNEP a appelé au printemps à toutes les formes de lutte permettant que les *"personnels se mettent en action sur des modalités qu'ils se sentent aptes à réaliser et à unifier"* tout en privilégiant la grève reconductible. Nous avons pu constater les différences de mobilisation, dans notre secteur et surtout au delà, dans les services publics et le privé et en tenir compte. L'essentiel n'est-il pas d'avoir immédiatement réagi et invité la profession à prendre des initiatives collectives, favorisé les actions multiples et continué à rechercher le chemin d'un rassemblement toujours plus large dans et au-delà du SNEP ?

Cette expérience commune nous a permis de mieux comprendre les obstacles afin que les luttes à venir s'en enrichissent et soient plus fortes. Les décisions prises et les projets futurs du gouvernement nous l'imposent.

### Conforter le rôle du SNEP

Il n'est pas inutile de rappeler que l'EPS, le sport scolaire, les enseignants d'EPS ont gagné leur place dans le système éducatif grâce à l'existence du SNEP. Nul ne le conteste. Les résultats des élections professionnelles le confirment. Notre syndicat affirme sa présence partout où cela est nécessaire et prend toutes les initiatives d'action avec la FSU et les autres organisations. Il doit poursuivre dans la voie de son renforcement.

Chaque vote pour le rapport d'activité ne constitue pas délégation de pouvoir mais exprime la volonté d'agir pour que le SNEP, sur son champ de responsabilités, continue à rassembler la profession, les enseignants, tous les partenaires dans des formes d'action collectivement décidées.

## Le rapport d'activité n'aura pas notre approbation !

Le RA pour ce congrès ne tire aucune conséquence des enjeux de services publics débattus en 2001. Il recense certes tous les éléments de notre activité et la direction nationale assure une bonne gestion corporative, mais saisir l'opportunité des mobilisations exige de sortir de la routine. Les raccourcis du RA en guise de bilan des grèves, renforce leur "contingence" pour mieux valoriser la "permanence" du syndicat. La limite de notre propre résistance professionnelle nécessite pourtant des rapports de forces plus larges. L'objectif reste bien de construire un mouvement interprofessionnel qui réussisse. Le thème 2 de notre congrès reconnaît "qu'il n'y aura pas d'ambition pour l'EPS dans une école qui aurait perdu ses ambitions" : Comment réviser un baccalauréat piloté par la circulaire nationale (réactivant les domaines d'action) qui l'adapte à la pénurie ? Comment recuser l'obligation permanente de projets dans ce cadre destructeur, la gestion locale au mérite des ressources humaines ? Mais la position d'intervenir "dehors-dedans" le grand débat, a finalement affaibli l'expression autonome et souvent unitaire des collègues.

**En quatre lignes, le RA opère un raccourci** surprenant de deux mois de tergiversations : dans ce paragraphe "dès le 27 mars le SNEP appelait...", on apprend que le SNEP A appelé "à faire de la reconduction de la grève le moyen d'action dans les établissements". Or cette position n'a été prise que le 9 mai (bulletin n°692 du 17 mai). Le SNEP suivait en cela la décision du bureau de la FSU du 9 mai, emportée par la pression du mouvement gréviste, de l'EE et de certains SN.

**Le SNEP a été plus suiviste que s'appuyant dès le départ sur la dynamique enclenchée par les grèves reconduites**, dès le début mars pour certaines : Edito du 8 mars "comment agir ?", "nous sommes partis pour un temps d'action long"; CDN du 20-21.11.03 "La grève reconductible est une des possibilités, mais ne représente pas la seule perspective".

Il faut attendre le bulletin n°689 du 4 avril pour avoir le premier écho des grèves engagées. On apprend (n°691 du 29 avril) que "dans quatre académies et plusieurs départements des actions puissantes se sont développées à partir du 18 mars".

**La sous estimation du mouvement** et de la nécessité d'appuyer les grèves reconductibles est le fruit d'une illusion entretenue jusqu'au 19 avril (édito du n°690) : "Le gouvernement ne pourra durablement s'opposer à tout et maintenir son refus d'ouvrir de vraies négociations".

**La confusion des positions sur les examens** ne favorise guère l'engagement des collègues dans la grève : la position énoncée dans le RA "report des épreuves" est contradictoire avec celle du 7 mai (bulletin n°692 du 17 mai "assurer la certification aux examens" et exprimer(sic!) "leur solidarité (des profs d'EPS- ndlr) avec les actions en cours". L'article de A.Becker (n°694 du 7.06) redresse la barre "le droit de grève est imprescriptible", mais trop tard avant la première épreuve nationale du 11 juin.

Parmi les 500 collègues non resyndiqués, certains n'ont-ils pas le sentiment d'avoir été marginalisés dans leur engagement par cette orientation privilégiant la pression raisonnable devant aboutir à la négociation ? La CGT n'a t'elle pas été victime, avec d'autres confédérations, de la même erreur d'optique ? N'y a-t'il pas matière à une remise en cause, pudiquement abordée dans le texte du thème 4 pour le congrès du SNEP, de la stratégie de notre syndicat ?

**Il a besoin d'être revitalisé, par une activité et un fonctionnement interne en osmose avec les aspirations démocratiques des personnels à contrôler les luttes dès la base.** Nos règles internes, notamment l'élection des bureaux, organes de proximité du syndicat, doivent être repensées, pour intégrer la pluralité des débats : les favoriser, c'est permettre leur expression à tous les niveaux du syndicat. Nous avons demandé en juin la possibilité d'une page pour les tendances dans le site internet public du SNEP. Elle vient de nous être refusée. **Nous n'appelons pas à voter pour ce rapport d'activité. Nous appelons à renforcer l'activité constructive et critique de l'Ecole Emancipée par le vote d'orientation national et local.**

# Sécurité des équipements

Le rapport 2003 de l'ONSES (Observatoire National de la Sécurité des Établissements Scolaires) vient d'être présenté\*.

Depuis 1995, les rapports annuels ont donné lieu à des transformations positives sur de nombreuses questions relatives à la sécurité du fonctionnement du système éducatif : incendie, amiante, cages et buts...

Cette année encore les questions liées à l'EPS sont très présentes, comme le suivi des accidents en EPS, la situation des équipements utilisés pour l'EPS dans le primaire et le secondaire... Enfin, suite à l'accident dramatique d'Evry (élève écrasé par un but de handball), un rappel des exigences réglementaires est développé (voir encadré ci-contre).

Les propositions de l'Observatoire concernant l'utilisation des équipements :

- Vérifier le respect de la loi par l'établissement de conventions tripartites, lorsque l'établissement scolaire a recours à des équipements dont il n'est pas le propriétaire.
- Mettre en place dans le cadre de la formation initiale et continue des enseignants et des chefs

d'établissement des modules de formation à la prévention des risques et de sécurité-responsabilité.

- Développer le gardiennage, indis-



pensable pour assurer une utilisation normale des équipements et la connaissance de leur historique.

- Développer et systématiser l'utilisation du "cahier de l'état et du suivi des équipements".

- Rendre obligatoire les contrôles périodiques de solidité des buts avec une révision de la nature des tests pour ne pas fragiliser les structures.

\* Le SNEP est représenté au sein de l'ONSES par Jean-Paul TOURNAIRE, interviewé le 15 janvier, dans les journaux de TF1. Le rapport peut être consulté sur le site : [www.education.gouv.fr/syst/ons/](http://www.education.gouv.fr/syst/ons/).

Jean-Paul TOURNAIRE

## Rencontre SNEP-FFN

### Vers une campagne commune

Le 15 janvier, le SNEP (J. Lafontan, C. Pontais, JP Tournaire) a rencontré la Fédération Française de Natation (Francis Luyce, Président et C. Fouquet DTN).

Cette rencontre a été l'occasion d'un échange fructueux à partir du contenu de la plaquette réalisée par le SNEP sur les piscines que la FFN a apprécié !

Elle a aussi permis de constater une convergence de vues sur le constat de l'insuffisance du développement de la natation dans le système scolaire, dû en particulier au nombre insuffisant de piscines sur le territoire national.

Le monde scolaire et le monde sportif sont les utilisateurs réguliers et permanents des piscines publiques et ils partagent des préoccupations quant à la conception des piscines, leur localisation, et la possibilité d'y accéder dans de bonnes conditions.

Le SNEP et la FFN sont d'accord pour engager un travail en commun sur différents dossiers et pour mener ensemble, avec d'autres partenaires, une campagne d'opinion autour du thème : "savoir nager ! Pouvoir nager !".

Jean-Paul TOURNAIRE

## La sécurité des buts de sports collectifs

La chute d'un but de hand-ball, non fixé, a provoqué la mort d'un collégien de 15 ans en 2003. Le simple respect de la réglementation (décret du 4 juin 1996 - J.O. du 8 juin 1996) qui impose la fixation de ce type de matériel aurait évité ce tragique accident. Celui-ci, inacceptable, est révélateur de dysfonctionnements dus à une dilution des responsabilités issue du transfert des responsabilités, et de ses ambiguïtés, dans le cadre de la décentralisation. L'Observatoire rappelle que "la mise à la disposition des usagers à des fins d'activité sportive ou de jeu, gratuitement ou à titre onéreux, des cages de buts de football, handball, de hockey et des buts de basket-ball en plein air ou en salle couverte est interdite si ces équipements ne sont pas fixés..." (article 6 du décret du 4 juin 1996). De plus, "avant le cours d'EPS, l'enseignant doit vérifier le bon état du matériel et des équipements utilisés pour l'ensei-

gnement..." (N.S. n° 94-116 du 9 mars 1994 - B.O. n°11 du 17 mars 1994). Le propriétaire a aussi l'obligation "à chaque mise en place de l'équipement de faire un contrôle de la stabilité et de la solidité... tout équipement non conforme aux exigences de sécurité du décret devra immédiatement être rendu inaccessible aux usagers par le propriétaire ou l'exploitant". Par ailleurs, cet accident renforce la proposition de l'Observatoire pour l'obligation de contrôles périodiques de solidité. Cependant, l'expérience ayant montré que des tests avec des charges peuvent mettre des structures en péril (cf. rap. 2001 avec la chute du panneau de basket du Lycée Camille Sée de Paris), il semble opportun de revoir la nature des tests, surtout s'ils deviennent périodiques. La sécurité est une affaire partagée, c'est pourquoi l'institution doit agir dans plusieurs directions (rapport 2003 de l'ONSES).

## LE DIALOGUE SOCIAL DOIT PASSER PAR DES ACTES

**L**ors de la cérémonie des vœux à la presse, le Ministre de la Fonction Publique a annoncé "que 2004 sera une année de concrétisation et d'aboutissement des chantiers ouverts et l'année d'un dialogue social nouveau tournant le dos à la logique de confrontation pour tendre vers celle de responsabilisation".

La fin d'année a été marquée par le refus des organisations syndicales de participer aux instances et réunions organisées par le Ministère.

Début janvier, les organisations syndicales s'adressèrent au Ministre de la Fonction Publique pour dénoncer l'absence de dialogue social dans la Fonction Publique et la mise en place de réformes sans aucune négociation.

Le Ministre a été contraint de recevoir les organisations syndicales : s'il a déclaré avoir entendu le mécontentement, et prêt à avoir une discussion sur le dialogue social, les organisations syndicales lui ont rappelé que les intentions se traduisent pas des actes et qu'elles entendaient le vérifier dans les jours suivants à l'occasion des groupes de travail proposés par le Ministère.

D'autre part, les organisations syndicales lui rappelaient que le contentieux salarial restait entier : le Ministre refusant toujours l'ouverture de négociations salariales.

Seule la mobilisation des personnels peut peser.

Déjà certains secteurs publics appellent à des actions : SNCF, les secteurs de la santé, la poste. Les fédérations de fonctionnaires ont confirmé leur appel à l'intervention des personnels et proposé de faire de la semaine du 26 au 30 janvier une semaine d'actions diversifiées.

Délégation, diffusion de l'argumentaire et signature de la pétition doivent être organisées.

**Dominique DELIGNY**

## CARRIÈRES LONGUES

**D**epuis plusieurs mois, les organisations syndicales demandaient que la question du départ en retraite anticipé des salariés ayant eu une carrière longue soit mis à l'ordre du jour.

Si ce dossier a abouti dans le secteur privé, bien que la loi et les décrets, d'application aient renforcé les exigences de durée d'assurance, et limite le nombre d'ayant droit, aucune discussion n'était intervenue à la Fonction Publique.

Un groupe de travail vient de se tenir et le rapport Domergue vient d'être rendu.

Premier problème : difficulté pour les services de l'État d'évaluer le nombre de personnes pouvant faire l'objet de telles dispositions (20 000 à 30 000 agents).

Deuxième problème : le rapport Domergue conclut, de manière scandaleuse, que la transposition à la fonction publique des mesures décidées dans le secteur privé coûterait très cher et ne se justifierait pas sur le plan de l'équité.

Pourtant que ne nous a-t-on pas martelé l'an dernier sur le principe de l'équité qui en réalité n'était utilisé que pour aligner la durée de cotisation du public sur le privé pour pouvoir poursuivre l'allongement de la durée d'assurance pour tous public-privé.

On sait, que la durée d'assurance devient la variable essentielle du système de retraite.

Le ministère semble en accord avec cette conclusion et a clos le groupe de travail en renvoyant une éventuelle suite à une hypothétique décision du Ministère.

2004 l'année du dialogue social, on aurait pu attendre mieux. Comment accepter que les salariés du privé à carrière longue aient le droit à un départ anticipé et pas les fonctionnaires ?

Suppression du CFA, conditions de la CPA durcies et restrictives, droit à départ anticipé évacué.

Le SNEP et la FSU continueront d'intervenir pour exiger le droit à départ anticipé pour tous les salariés et l'ouverture de négociations sur ce dossier.

**Dominique DELIGNY**

## ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES

**D**e nombreux collègues abordent avec de plus en plus de difficultés les dernières années de vie active.

Or aujourd'hui, aucune concrétisation de mesure de cessation anticipée n'est envisagée et de plus les dispositifs de préretraite (CFA et CPA) sont supprimés ou deviennent particulièrement restrictifs et peu attractifs.

Tout est fait, en misant sur la difficulté des personnels en fin de carrière à se maintenir au travail, pour réduire leurs droits à pension.

C'est dans ce contexte que des pères de trois enfants tentent d'utiliser la justice européenne pour bénéficier d'un départ anticipé avant que les conséquences des nouvelles règles de calcul de leur pension conduisent à dégrader celle-ci.

La loi ne s'est pas mise en conformité avec les règles communautaires, ce qui fragilise le dispositif

réservé aux mères de famille de trois enfants.

Le Ministre de la Fonction Publique a indiqué qu'il n'était pas question de remettre en cause le dispositif accordé aux mères de trois enfants.

L'extension de celui-ci aux hommes n'est pas prévue. Que va décider le gouvernement ?

De nombreux collègues, pères de trois enfants, sollicitent le droit à partir au bout de 15 ans. Tant que la loi n'est pas changée, la décision ne vaut que pour une personne. Devons-nous intervenir pour que cette mesure soit appliquée à tous les hommes tout en veillant à ce que le gouvernement ne prenne argument de son coût pour supprimer la mesure pour les femmes au nom de l'égalité ?

Il faut souligner que la mise en conformité de la loi suite à l'arrêt Griesmar concernant les bonifications pour enfants a pénalisé fortement les femmes.

La bonification d'un an pour enfant est supprimée

pour les enfants qui naîtront à partir du 1er janvier 2004. Seules les périodes de réduction de l'activité professionnelle ou d'interruption seront compensées.

La bonification liée à l'adoption ou à la naissance d'un enfant est désormais conditionnée à une interruption de l'activité professionnelle en tant que fonctionnaire. De ce fait, de nombreuses femmes voient leurs droits se réduire ou disparaître.

Il serait inadmissible qu'au nom de l'égalité les femmes soient encore plus pénalisées.

En l'absence d'une décision globale, une requête peut être envisagée pour les pères de trois enfants désirant partir le plus rapidement possible. Le SNEP et son service juridique sont prêts à aider les collègues dans cette démarche.

**Dominique DELIGNY**

## CA UNSS, quelques remarques

Le premier CA de l'année scolaire est toujours finalisé par un travail sur l'état de l'UNSS de l'année précédente (2002-2003) et sur le rapport général de la même année.

Quels sont les éléments que l'on repère sur les différentes évolutions ?

### • Du point de vue de la population scolarisée

	2002-2003	Evolution/2001-2002
<b>Lycée</b>	1 555 464	+16 249
<b>LP</b>	455 795	-897
<b>Collège</b>	2 688 409	+2 005
<b>Total</b>	4 699 668	+17 357
	+1 193 752 (privé)	(+13 859 dans le privé)

### • Du point de vue du sport scolaire

	2002-2003	Ecart/2001-2002
<b>Nombre d'AS affiliées</b>	9 502	32
<b>Nombre d'enseignant ayant le forfait</b>	34 922	604
<b>Nombre de licences</b>	840 963	-17 707
<b>Moyenne/enseignant</b>	2 509	-0,94

### • Où se situe la baisse du nombre de licenciés dans les catégories d'âge ? Ecart 2002-2003/rapport à 2001-2002

Ecart 2002-2003/2001-2002			
<b>BF</b>	-3 623	<b>BG</b>	-302
<b>MF</b>	-2 938	<b>MG</b>	-1 189
<b>CF</b>	-1 717	<b>CG</b>	-2 587
<b>JF</b>	-1 063	<b>JG</b>	-1 754
<b>SF</b>	-656	<b>SG</b>	-1 881
<b>Total</b>	-9 999	<b>Total</b>	-7 713

L'évolution de la prise de licence par les filles est quasiment stable en lycée et LP sur les 8 dernières années, elle est en légère baisse en collège.

La répartition des licenciés dans la structure UNSS est de 40,29% filles et 59,71% garçons (40,62% filles et 59,38% garçons en 2001-2002).

### Par type d'établissement,

Les licenciés représentent dans les établissements publics 20,60% des effectifs de collège, 11,22% des effectifs de lycée et 9,96% des effectifs en LP.

Nous sommes intervenus pour donner des éléments relatifs à cette baisse.

Les chiffres et les différents mouvements devant être analysés dans chaque département, chaque année pour comprendre toujours mieux les différentes évolutions repérées.

La situation des personnels notamment les TZR, ainsi que celle des collègues en situation de postes à cheval sur plusieurs établissements pé-

sent sur le sport scolaire, on voit vite une situation qui change (un animateur en moins, de 25 à 30 élèves en moins). Les conditions difficiles de remplacement (vacataires, contractuels employés sur la seule partie du service pour les heures d'enseignement) a aussi des conséquences im-

portantes sur le sport scolaire, en terme de nombre de licenciés pouvant être accueillis dans une AS.

Enfin, la situation de certains établissements qui voient un changement important des enseignants chaque année, fait que les activités offertes

changent, sans possibilité de stabiliser les effectifs, ce n'est pas le contenu du projet d'AS offrant des activités répondant le mieux possible aux attentes qui est premier.

On constate aussi, par rapport aux effectifs filles et garçons, que d'une année sur l'autre dans un établissement où un certain équilibre existait en terme de postes femmes et hommes dans l'équipe EPS, tout peut être complète-

ment modifié et avoir ainsi des conséquences sur les activités proposées et les effectifs filles et garçons.

Enfin, concernant les chiffres des lycées professionnels, on peut rappeler des éléments puisés dans d'autres enquêtes qui indiquent que ces élèves sont les plus concernés par des petits boulots. Par ailleurs, c'est dans les LP que l'espace du mercredi après-midi est le plus mis à mal (ainsi que les créneaux 12-14h !).

Toutes ces remarques montrent qu'il y a une vraie nécessité à analyser tous ces chiffres au plan des départements pour repérer les choses au plus près des districts, des AS.

Le sport scolaire doit rester une possibilité d'accès à la pratique pour tous dans tous les établissements scolaires.

L'état doit être fait par académie, voilà un travail intéressant à soumettre dans les CRUNSS et CDUNSS qui vont se dérouler durant le 2ème trimestre. Certaines académies ont des effectifs stables voire en augmentation, d'autres enregist-



rent une baisse. C'est à ce niveau que chacun est le plus à même de réfléchir. Les chiffres de licenciés devant être mis en relation avec les formes et les activités proposées.

Dans certains départements, l'UNSS joue un vrai rôle de service public et constitue un pôle fort dans l'école. Les AS et l'UNSS sont un élément déterminant dans l'accès à la pratique (les licenciés représentent plus de 20% des élèves scolarisés).

Du point de vue des activités, en analysant les chiffres sur les 6 dernières années, il serait intéressant de mettre en relation les modifications de contenus, de formes de pratique et les évolutions repérées. On ne peut pas parler des sports collectifs en général et constater une lente érosion sur les 6 dernières années, il faut y regarder de plus près (volley de 144 311 à 100 555, plus de stabilité pour d'autres sports collectifs, courbe en dent de scie pour le basket par exemple...). Parmi les autres activités (de plus de 10 000 licenciés), la progression se poursuit pour certaines : escalade, judo, badminton, danse... Pour d'autres les contenus doivent être revus (athlétisme...).

Saisissons donc cette période de consultation des nouveaux programmes organisée par la structure UNSS pour faire connaître les modifications que nous attendons pour les programmes 2004-2008. Tout le monde peut s'exprimer jusqu'en mars ! Faites connaître et remonter vos propositions dans les départements. ET VITE !

Le ministère a décidé de diffuser une plaquette pour le salon de l'éducation pour mieux faire connaître le sport scolaire. Une brochure pour septembre 2004 valorisant les pratiques sportives est également en projet, il serait un document synthèse faisant état d'expériences et de réalisations diverses. Il comporterait également une partie " guide méthodologique " et serait réalisé par l'USEP, l'UNSS, la DESCO et l'Inspection Générale.

Cette année, les jeux de l'UNSS auront lieu, le ministère a informé le CA de son engagement sur une subvention pour leur organisation.

Jacotte SELS

# Souscription Solidarité

## Souscription solidarité : mode d'emploi

### 1) Pour les donateurs :

Chèques à l'ordre du SNEP CCP 10 755 20 Z Paris,  
adressés au SNEP 76 rue des rondeaux 75020 Paris.  
Noter au dos : Solidarité grèves printemps 2003.

### 2) Pour les bénéficiaires, le principe retenu est le suivant :

- Peuvent être bénéficiaires les collègues syndiqués au SNEP, à jour de leur cotisation, et qui en font la demande.
- La solidarité s'exercera, dans la limite des fonds disponibles dans la "caisse de solidarité", par un versement de 40€ par jour de retrait, au-delà de 12 journées ; elle est plafonnée à 300€ par collègue.
- Les collègues envoient au SNEP national copie de leurs bulletins de salaire ainsi qu'un RIP ou RIB.

Ces principes pourront être revus en fonction des moyens disponibles et du nombre de demandeurs.

L'ensemble des éléments de cette souscription solidarité sera rendu public avant la fin de l'année scolaire.

**Michel FOUQUET,**  
trésorier national

## MGEN : quelle solidarité pour les cotisations ?

De nombreux collègues se sont émus, à juste titre, en apprenant que l'A.G. de la MGEN de juillet 2004 avait décidé d'augmenter les cotisations. En déclarant sa volonté que "chacun contribue selon ses moyens et reçoive selon ses besoins" fallait-il, pour la MGEN, accroître, les charges des retraités et des actifs et cela de façon inégale ? Fallait-il mettre à contribution les enfants et les conjoints sans emploi ? Nous ne le pensons pas.

Essayons d'y voir plus clair.

Il faut d'abord mesurer le transfert de charges (important et croissant) de la Sécu vers les mutuelles (plus d'un milliard cette année !), le coût de la mise en place des directives assurantielles européennes et de l'augmentation des besoins (légitimes pour l'essentiel !) en matière de santé. Les mutuelles rencontrent de grandes difficultés financières : le budget 2002 de la MGEN, devait son équilibre aux produits financiers ; celui de 2003 a dû être voté en déséquilibre : le montant des prestations versées a été supérieur aux cotisations récoltées.

La politique de santé menée depuis des années, notamment avec Juppé, s'est fondée sur la volonté de réduire fortement les dépenses, oubliant la question primordiale des besoins et la nécessité d'une politique de santé publique privilégiant prévention, recherche et éducation sanitaire. La question des recettes est alors décisive. Dépenser mieux ne signifie pas dépenser moins ! Cette politique accroît la charge des mutuelles. Aussi demandons-nous à la MGEN de contribuer davantage à une lutte unitaire contre cette orientation et de ne pas se contenter d'une adaptation gestionnaire illusoire.

Au cours de l'année 2002-2003, un important débat a traversé les mutuelles concernant notamment les cotisations : augmentations ? combien ? différenciées selon l'âge, la situation familiale, l'état de santé ? ouvrant la voie à des options facultativement prises... ? approbation ou non des orientations gouvernementales visant à augmenter la place des organismes complémentaires et ouvrant de belles possibilités aux assurances privées dans la gestion de la santé ?

Trop peu d'adhérents, malgré notre appel, ont participé à ce débat important, notamment lors des AG départementales MGEN de juin 2003. Néanmoins, contrairement à ce qui s'est passé dans d'autres mutuelles, le débat a eu lieu dans la MGEN. La première mutuelle en France a ainsi :

- Pesé de façon décisive sur la FNMF ("fédération nationale des mutuelles de France", 32 millions de personnes concernées) pour qu'elle repousse le piège gouvernemental et dénonce les projets régressifs en préparation.
- Écarté le recours à des options diversifiées par exemple pour la lunetterie ou la dentisterie.
- Maintenu une "cotisation globale" solidaire.

L'augmentation des cotisations était sans doute inévitable MAIS, à condition de mener la lutte contre les transferts de charges et d'assurer la transparence des dépenses (voir le soutien opaque à la nouvelle mutualité retraite !)

Le remplacement d'une cotisation unique de 2,5 % des traitements et pensions bruts par une cotisation proportionnelle aux revenus nets (et pourquoi pas progressive ?) pourrait se justifier MAIS :

• Supprimer l'avantage accordé jusque maintenant pour les enfants, est-ce bien solidaire, même si la contribution est assez modeste ?

• Mettre à contribution les conjoints privés d'emploi, est-ce un progrès, même si le contrôle est difficile ?

• Les 2,6 % du traitement brut des actifs constituent-ils vraiment une charge égale aux 2,9 % de la pension brute des retraités, malgré des retenues sociales moindres pour ces derniers ? Surtout, comme cela est arrivé, montrer du doigt les retraités qui coûteraient plus cher et qui devraient donc contribuer davantage, cela tient-il bien compte de faits majeurs : ils ont cotisé solidairement, pendant toute leur activité, y compris en coûtant moins ; aujourd'hui les personnes âgées sont régulièrement mises au pilori parce qu'elles seraient la cause de toutes nos difficultés et de tous nos soucis, notamment financiers. Est-ce juste, efficace et seulement décent ?

Le débat n'est pas clos, ni sur les cotisations à venir dans un environnement en pleine évolution, ni sur la place des mutuelles dans le système de santé français, ni sur le devenir et le financement de la protection sociale solidaire, ni sur le fonctionnement plus démocratique de la MGEN.

Nous devons prendre toute notre place dans ce débat et aussi dans l'action. Il y va de l'avenir au quotidien, mais aussi pour l'avenir de notre mutuelle et de notre vie en société. Les prochains congrès de la FSU et du SNEP sont concernés par ces questions.

**Édouard VERNIER**